

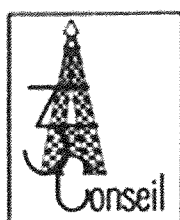
S.A. FROGANS FRIENDS RELAY REGISTRY

29 avenue Mozart

75016 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022



3 A CONSEIL

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

34, rue de Liège - 75008 Paris - Tél. : 01 42 12 84 54 - Fax : 01 42 12 84 50 - E.mail : info@3a-conseil.fr

S.A.S. au capital de 56 000 Euros - RCS Paris B 383 335 007

S.A. FROGANS FRIENDS RELAY REGISTRY

29 avenue Mozart

75016 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

ooo 0 ooo

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FROGANS FRIENDS RELAY REGISTRY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Continuité d'exploitation et perspectives d'avenir » présente dans l'annexe.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Règles et méthodes comptables :

- Les paragraphes de l'annexe intitulés « immobilisations incorporelles et corporelles » et « frais de recherche et développement » exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations incorporelles : traitement comptable des frais de recherche et développement, des marques créées et des brevets déposés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par la société FROGANS FRIENDS RELAY REGISTRY, nous avons vérifié le caractère approprié de ces règles et méthodes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration le 21 mars 2023.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 19 avril 2023,

SAS 3 A CONSEIL
Commissaire aux Comptes

3A CONSEIL
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
S.A.S au capital de 50 000 €
24 rue de Liège - 75028 PARIS
Tel : 01 42 12 34 54 - Fax : 01 42 12 34 50
R.C.S Paris B 353 333 907



Sabrina MERNICHE
Président

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	1 065 970	14 000	1 051 970	736 377	315 593
Concessions, brevets, droits similaires	4 321 394	1 072 174	3 249 220	2 148 499	1 100 721
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	5 387 364	1 086 174	4 301 190	2 884 876	1 416 314
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	25 247		25 247	72 297	- 47 050
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	66 710		66 710	15 870	50 840
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	91 957		91 957	88 166	3 791
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	5 479 321	1 086 174	4 393 147	2 973 042	1 420 105

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 151 228)	151 228	140 830	10 398
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 372 098	697 796	1 674 302
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-294 977	-67 194	- 227 783
Résultat de l'exercice	-754 085	-227 783	- 526 302
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	1 474 264	543 649	930 615
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	317 844	389 608	- 71 764
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 600 889	2 032 134	568 755
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	151	151	
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		7 500	- 7 500
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	2 918 883	2 429 393	489 490
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	4 393 147	2 973 042	1 420 105

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
Chiffres d'affaires Nets						
Production stockée						
Production immobilisée			323 593	312 070	11 523	3,69
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits						
Total des produits d'exploitation (I)			323 593	312 070	11 523	3,69
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			416 674	364 796	51 878	14,22
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements sur immobilisations			707 279	341 279	366 000	107,24
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			188		188	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			1 124 141	706 074	418 067	59,21
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-800 548	-394 004	- 406 544	103,18
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			5 257	760	4 497	591,71
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			5 257	760	4 497	591,71
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-5 257	-760	- 4 497	591,71
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-805 805	-394 764	- 411 041	104,12

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	51 720	166 981	- 115 261	-69,03
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	51 720	166 981	- 115 261	-69,03
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	51 720	166 981	- 115 261	-69,03
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	375 313	479 051	- 103 738	-21,65
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	1 129 398	706 834	422 564	59,78
RESULTAT NET	-754 085	-227 783	- 526 302	231,05
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 393 147,05 E.

Le résultat net comptable est une perte de 754 085,45 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/03/2023 par le Conseil d'administration.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général 1999 et du règlement ANC 2018-06 succédant au règlement CRC 99-01.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Néant

Continuité d'exploitation et perspectives d'avenir

La continuité d'exploitation a été maîtrisée sur l'exercice, grâce à des levées de fonds sous forme d'augmentation de capital et d'apports en comptes courants d'actionnaires. Des abandons de comptes courants prévus dès la création de la Société sont venus améliorer les capitaux propres de l'exercice pour 51 720 Euros.

Le développement technique du Registre Central Frogans (FCR) n'a pas été impacté par les derniers variants du COVID-19 ni par la guerre en Ukraine. Le contexte international tendu a néanmoins eu un impact sur le rythme des levées de fonds.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Concessions, licences	1 à 3 ans
Brevets et création graphiques	5 ans
Installations/ agencements divers	5 ans
Matériel de bureau et informatique	1 à 3 ans
Mobilier	2 à 4 ans

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et de développement relatifs au Registre Central Frogans (FCR) ont été, conformément au droit comptable, portés à l'actif du bilan pour être amortis dans le temps à compter de la date d'ouverture du FCR aux utilisateurs de l'Internet. Ils s'élèvent pour cet exercice à 323 593 Euros.

Les frais de recherche et de développement sont constitués du coût des intervenants pour le développement des logiciels et du coût d'utilisation des plates formes de développement pour la mise au point de ces logiciels. Ils sont amortis sur une durée de 5 ans conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n°83-1020 du 29 novembre 1983.

Les redevances versées au Fonds de dotation OP3FT ont fait l'objet d'une activation en immobilisation incorporelle et sont amorties sur une durée de 5 ans.

La date de début de commercialisation des adresses Frogans et des réseaux Frogans par notre Société sera fixée conjointement avec le fonds de dotation OP3FT, conformément au contrat de délégation du FCR. Cette date est aujourd'hui prévue courant 2023 compte tenu de délais de développement plus longs que prévu, après le démarrage de la diffusion de la technologie Frogans auprès des premiers utilisateurs testeurs issus des communautés techniques.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Frais de recherche & développement = 1 065 970 E**

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais recherche & développement	1 065 970	14 000	1 051 970	%

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 5 387 364 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 263 771	2 135 153		5 387 364
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL	3 263 771	2 135 153		5 387 364

Amortissements et provisions d'actif = 1 086 174 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	378 895	847 940		1 086 174
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	378 895	847 940		1 086 174

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais de recherche et développement	1 065 970	14 000	1 051 970	5 ans
Redevances op3ft	4 321 394	1 072 174	3 249 220	5 ans
TOTAL	5 387 364	1 086 174	4 301 190	

Etat des créances = 25 247 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	25 247	25 247	
TOTAL	25 247	25 247	

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 151 228 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	14 083	10 €	140 830 €
Titres émis	12 518	1 €	12 518 €
Titres remboursés ou annulés	2 120	1 €	- 2 150 €
Titres en fin d'exercice	151 228		151 228 €

Etat des dettes = 2 918 883 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	317 844	317 844		
Fournisseurs	2 600 889	2 600 889		
Dettes fiscales & sociales	151	151		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 918 883	2 918 883		

Charges à payer par postes du bilan = 21 078 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	21 078
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	21 078

Annexes (suite)**AUTRES INFORMATIONS*****Rémunération des dirigeants***

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges à payer = 21 078 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Factures non parvenues(40810000)	21 078
TOTAL	21 078